

Communiqué de presse de la Société suisse d'économie alpestre (SSEA)

Berne, le 23.05.2022

L'économie alpestre accueille avec satisfaction les mesures complémentaires de protection des troupeaux

La semaine dernière, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié le catalogue des mesures complémentaires de protection des troupeaux qui était attendu avec impatience. Il prescrit ainsi l'utilisation des 5,7 mio de francs accordés par la Confédération pour la saison d'estivage 2022. Ce catalogue de mesures a été établi en collaboration avec les cantons et les organisations agricoles. La Société suisse d'économie alpestre (SSEA) accueille avec satisfaction l'approche inclusive de l'OFEV et se réjouit que les mesures de protection des troupeaux, complexes et onéreuses, soient mieux indemnisées et ce, avec effet immédiat. C'est un signal positif envoyé aux exploitant-es d'alpage par le monde politique et l'administration, démontrant que leurs problèmes sont pris au sérieux, du moins en partie. Cependant, seule la révision de la loi sur la chasse sera à même d'apporter une solution durable.

En raison de la croissance exponentielle de la population de loups en Suisse et des atteintes importantes au bétail qui en résulte, la situation dans les Alpes risque de dérapier. Les moyens financiers supplémentaires octroyés pour soutenir de nouvelles mesures de protection des troupeaux sont dès lors les bienvenus. La SSEA souhaite cependant attirer l'attention sur le fait que la saison d'alpage à venir sera particulièrement difficile. C'est pourquoi elle attend de la part de la Confédération, en complément des moyens accordés, qu'elle profite de la marge de manœuvre législative existante, qu'elle intensifie la collaboration avec les cantons et les acteurs concernés et qu'elle facilite les procédures administratives. La SSEA tient à préciser que les mesures de protection des troupeaux ne permettront pas à elles seules de limiter raisonnablement les atteintes au bétail. Pour la SSEA, il est urgent que le monde politique révise la loi sur la chasse, pour permettre de nécessaires mesures de régulation des populations de loups pour la saison d'alpage 2023.

Indications utiles pour les alpagistes

Il est à signaler que, d'une part, les indemnités pour les mesures actuellement reconnues seront augmentées (p.ex. les dépenses en matériel pour le pâturage de nuit) et que, d'autre part, des mesures qui jusqu'ici ne figuraient pas dans la liste de l'OFEV, telles que le matériel d'effarouchement ou les abris mobiles pour bergers et bergères, seront désormais également défrayées. De même, une partie des coûts salariaux des aides en protection des troupeaux sont pris en charge par la Confédération. Les alpagistes qui appliquent déjà des mesures de protection des troupeaux ou qui envisagent de le faire devraient s'annoncer rapidement auprès des services cantonaux chargés de la protection des troupeaux (adresses sur <https://www.protectiondestroupeaux.ch>). Pour les mesures déjà reconnues (clôtures, chiens de protection) les formulaires de demande peuvent être obtenus via la page internet de *Protection des troupeaux*. La liste de toutes les mesures indemnisées peut être consultée sur le site de l'OFEV (*Aide à l'exécution sur la protection des troupeaux*, annexe 3).

Pour tout complément d'informations:

Selina Droz, gérante de la SSEA, tél. 079 892 44 22

L'importance de l'économie alpestre en Suisse

L'économie alpestre exploite des surfaces agricoles désignées sous la dénomination de « zones d'estivage ». Ces dernières ne sont utilisées que durant une période limitée de l'année (principalement en été). En Suisse, elles représentent un tiers des surfaces agricoles. Environ 700'000 animaux passent chaque année l'été à l'alpage, en se nourrissant d'herbages naturels. L'économie alpestre est vitale pour notre pays. Elle contribue à préserver des paysages ouverts et à maintenir un haut degré de biodiversité, ainsi que des surfaces exploitables. En outre, l'économie alpestre produit, de manière transparente, des denrées proches de la nature, tout en offrant une grande liberté au bétail. L'économie alpestre représente un bien culturel alliant tradition et innovation.

La **Société suisse d'économie alpestre (SSEA)** est l'organisation nationale représentant les intérêts de cette branche. La SSEA défend l'économie alpestre, auprès des secteurs agricoles, et économiques, ainsi qu'envers les milieux politiques et publics. Elle encourage la mise en réseau, les échanges et le transfert de connaissances, au sein de ce secteur. Un autre point fort est le soutien apporté aux exploitations alpestres, afin d'augmenter la valeur ajoutée de denrées produites dans des conditions uniques.

Informations complémentaires : economiealpestre.ch